

# Circuit des bois à Jallais dans les Mauges



Visorando



Randonnée n°12685495

Une randonnée proposée par Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire

Profitez de cette randonnée d'environ quatorze kilomètres pour vous imprégner et vous immerger dans la campagne boisée des Mauges. Une rando nature pour se couper du quotidien !

<b>Durée :</b>	4h20	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	14.64km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	66m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	72m		
<b>Point haut :</b>	110m	<b>Commune :</b>	Jallais (49510)
<b>Point bas :</b>	69m		



## Description

Départ place de la mairie à Jallais, vous pouvez vous garer sur les places de parking aux alentours.

**Balisage Bleu** tout au long de la randonnée.

(D/A) Dos à la mairie, partir à gauche, passer devant la pharmacie, tourner à droite, Rue Chantemerle, puis à gauche, Rue Meleux, pour continuer tout droit sur 800 m. Laisser la rue à droite qui mène à la route départementale et continuer tout droit.

(1) À la D91, prendre à gauche et suivre la route sur la bas côté pendant 300 m. Juste avant les bâtiments agricoles, tourner à gauche, traverser le lieu-dit de la Petite Rivière puis ignorer l'accès à la Bouguinière à gauche. Continuer tout droit jusqu'à un carrefour à quatre chemins.

(2) Emprunter le chemin enherbé et bordé d'arbres à gauche, le suivre sur environ 1,2 km puis continuer tout droit sur la route, la suivre jusqu'au calvaire à la D15.

(3) Une fois face à la route départementale, traverser **avec prudence** et prendre à gauche l'allée entre les arbres. Continuer tout droit pendant 1,2 km puis tourner à droite après le passage piéton pour se diriger vers l'aire de pique-nique à coté du plan d'eau de Montatais.

(4) Passer la passerelle puis sortir du parc en longeant le ruisseau. Passer à côté du panier de basket et des poubelles et remonter la rue. Traverser une rue et arriver à un carrefour face à un calvaire (Croix Blanche).

(5) Continuer à gauche, Rue de l'Abbé Abafour, jusqu'à l'intersection avec un panneau "Cédez le passage".

(6) Prendre à gauche puis marcher sur le chemin piéton qui longe la route de goudron jusqu'à arriver au cimetière. En faire le tour par la droite en suivant le chemin piéton. Au bout de celui-ci, tourner à gauche, longer le parking puis prendre ensuite la première route à droite. Continuer tout droit pour laisser les bâtiments communaux à main gauche et longer le petit bois.

(7) Quitter la route et prendre le chemin qui débute au pied d'un poteau électrique en béton et qui continue tout droit. Passer entre les bâtiments de la ferme puis prolonger sur la route goudronnée tout droit jusqu'au panneau

## Points de passages

- D/A Parking de la mairie**  
N 47.195544° / O 0.867713° - alt. 81m - km 0
- 1 Route D91**  
N 47.197908° / O 0.878467° - alt. 82m - km 0.91
- 2 Sentier bordé d'arbres**  
N 47.191085° / O 0.88442° - alt. 92m - km 1.87
- 3 Route D15**  
N 47.183598° / O 0.871558° - alt. 90m - km 3.29
- 4 Plan d'eau**  
N 47.19352° / O 0.86864° - alt. 74m - km 4.62
- 5 Carrefour face à un calvaire**  
N 47.191751° / O 0.867182° - alt. 85m - km 4.93
- 6 Calvaire en bois**  
N 47.189691° / O 0.86476° - alt. 96m - km 5.27
- 7 Poteau électrique**  
N 47.175267° / O 0.859891° - alt. 101m - km 7.26
- 8 Le vert**  
N 47.169075° / O 0.848648° - alt. 110m - km 8.65
- 9 Intersection à quatre routes**  
N 47.179807° / O 0.840495° - alt. 85m - km 10.15
- 10 Mare**  
N 47.187371° / O 0.83765° - alt. 100m - km 11.07
- 11 Pont sur le Ruisseau de Montatais**  
N 47.195869° / O 0.840948° - alt. 83m - km 12.06
- 12 Sentier lotissement**  
N 47.196209° / O 0.856797° - alt. 86m - km 13.41
- 13 Croisement en T**  
N 47.195337° / O 0.862425° - alt. 76m - km 14
- D/A Parking de la mairie**  
N 47.195538° / O 0.867684° - alt. 81m - km 14.64

"Cédez le passage".

(8) Prendre en face et continuer toujours tout droit sur la route goudronnée pendant 1,4 km jusqu'à l'intersection à quatre routes entre les lieux-dits Cosne et la Boisardière.

(9) Ignorer ceux-ci et passer sur le pont qui surplombe le cour d'eau et atteindre une bifurcation devant une mare.

(10) Poursuivre à gauche sur la route pendant 1 km jusqu'au deuxième pont qui surplombe le Ruisseau de Montatais.

(11) Tourner juste après à gauche sur le Chemin des Gourdonnières (pédestre). Le suivre jusqu'à arriver dans les lotissements de Jallais.

(12) Emprunter le chemin à gauche qui contourne les lotissements. Le suivre sur 300 m, virer à droite avant le ruisseau et aller jusqu'à l'intersection en T avec un autre sentier plus large.

(13) Tourner à gauche, poursuivre jusqu'à la route qui surplombe le ruisseau puis tourner à droite en prenant la route qui monte vers le centre ville ainsi que le sens interdit et rejoindre le parking de la mairie (D/A).

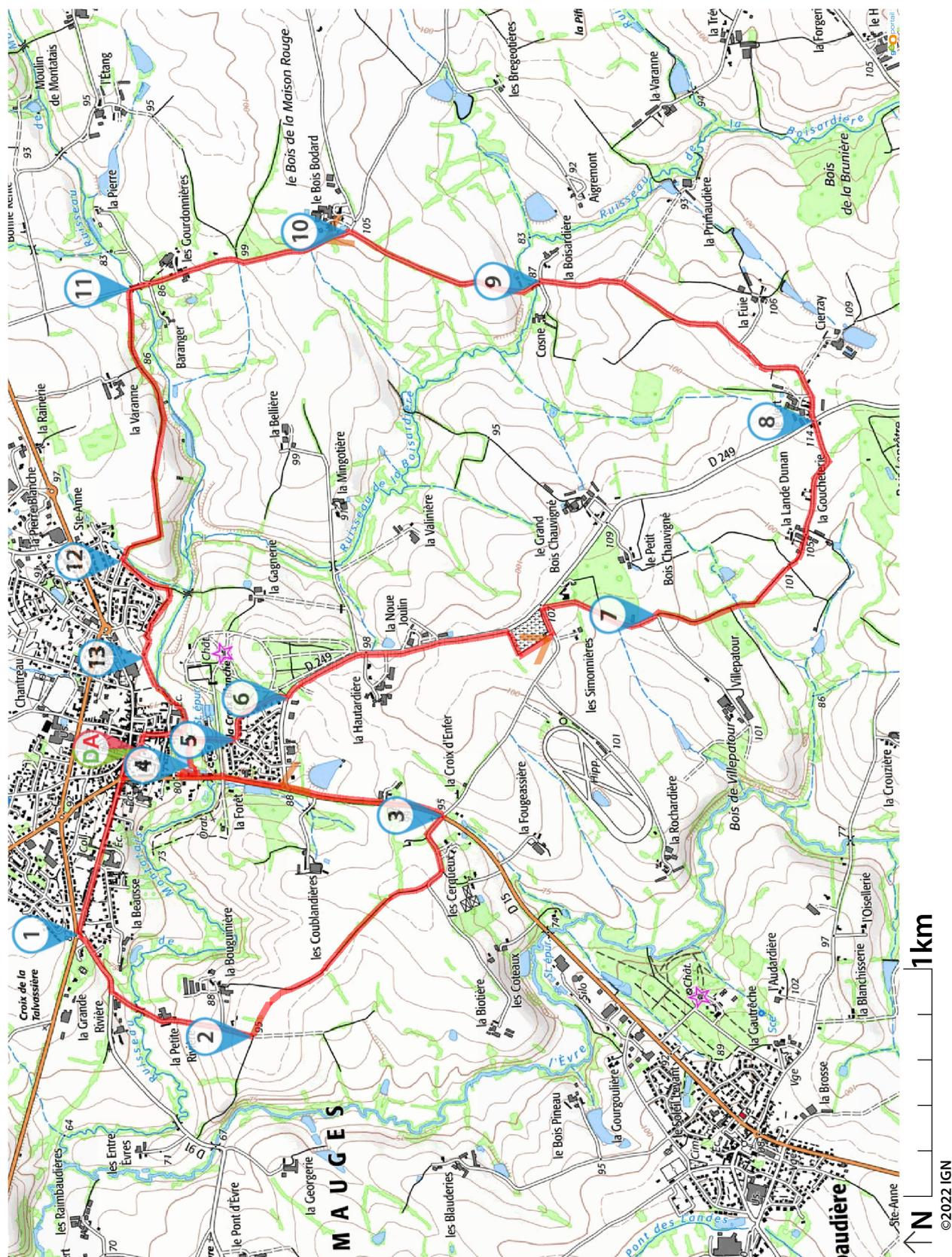
### Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-bois-a-jallais-dans-les-maug/>

**En savoir plus :** Ôsez Mauges Tourisme et Développement en Val de Loire

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : [contact@osezmauges.fr](mailto:contact@osezmauges.fr) - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**